

**CONSULTATION DU PUBLIC**  
**du 09 mars 2026 au 09 juin 2026**

concernant la demande de la société SOUFFLET MALT  
d'augmentation de capacité de production de malt  
pour ses installations exploitées au Port du Rhin sur  
**STRASBOURG**



**MATOT Benoît**  
**Commissaire Enquêteur**

**Compte-rendu de la première réunion publique du 20**  
**mars 2026**

---

Compte-rendu réunion public du 20 mars 2026 – Demande d'autorisation environnementale de la  
société SOUFFLET MALT pour une augmentation de capacité de production de malt pour ses  
installations du Port du Rhin à Strasbourg - Consultation du public du 09/03/2026 au 09/06/2026

## Organisation et contexte de cette procédure

Cette réunion publique est issue de la Loi industrie verte, dite « LIVE », promulguée le 23 octobre 2023 dont l'objectif est de permettre l'accélération de la réindustrialisation de la France. Ceci implique que l'instruction des demandes d'autorisations environnementales s'effectue en parallèle de la participation du public. Ainsi, l'enquête publique « classique » d'un mois, qui intervient après la phase d'examen des services de l'État et de l'avis rendu par la Mission de l'Autorité Environnementale (MRAe), est remplacée par la procédure dite de consultation du public. D'une durée de 3 mois, elle prévoit 2 réunions publiques :

- une réunion publique dite « d'ouverture », qui se tient dans les 2 premières semaines suivant l'ouverture de la consultation du public ;
- une réunion publique dite « de clôture », qui se tient dans les 2 dernières semaines de la phase de consultation du public.

Cette réunion du 20 mars 2026 constitue la réunion publique d'ouverture. Le commissaire enquêteur préside cette réunion publique, expose le rôle qui incombe au commissaire enquêteur et développe les modalités de cette procédure de consultation du public. Ensuite, le pétitionnaire présente au public les grands enjeux liés à sa demande d'autorisation environnementale. S'en suit ensuite un échange avec le public qui peut formuler ses observations/questions au pétitionnaire.

Le commissaire enquêteur rédige ensuite le compte-rendu de cette réunion publique et le publie sur le registre dématérialisé de la consultation du public (la présentation du commissaire enquêteur ainsi que la présentation du pétitionnaire sont également publiées sur ce registre).

## Participants

Lors de cette réunion publique d'ouverture le 20 mars 2026 à 17h30, qui s'est tenue à l'espace Kaléidoscope au Port du Rhin, étaient présents :

- Monsieur Benoît MATOT, commissaire enquêteur ;
- Madame Myriam HORY, ingénieure environnement chez SOUFFLET MALT ;
- Monsieur Laurent MOREL, directeur du site SOUFFLET MALT Port du Rhin de Strasbourg.

**Aucune personne n'est venue lors de cette réunion publique**, le commissaire enquêteur et les représentants de la société SOUFFLET MALT ayant attendu jusqu'à 18h30.

Cette réunion a toutefois été l'occasion d'un échange entre le commissaire enquêteur et les représentants de la société SOUFFLET MALT sur certains points du dossier. Le commissaire enquêteur a indiqué qu'il formulerait prochainement ses questions.

## **Prochaines échéances de la consultation du public**

Le commissaire enquêteur rappelle qu'il tiendra 3 permanences « classiques » pour recevoir le public à la mairie de Strasbourg au 1 Parc de l'Étoile à Strasbourg aux dates suivantes :

- samedi 04 avril 2026 de 9h00 à 12h00 ;
- jeudi 30 avril 2026 de 14h30 à 17h30 ;
- mercredi 20 mai 2026 de 14h30 à 17h30.

La seconde réunion publique, dite de clôture, se tiendra le lundi 1<sup>er</sup> juin 2026 à 17h30 à l'espace Kaléidoscope, au Port du Rhin (espace de coworking, 5 rue de la coopérative, 67000 STRASBOURG).